

## CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°10

27 juin 2018

**Directeur et membres élus présents** : Alexis AVDEEFF, Stéphane BEAUD, Cédric BOUQUET, Jonathan BRISSON, David CLARYS, Nadine DIEUDONNE-GLAD, Vanessa ERNST-MAILLET, Chloé FORTANNIER, Emilie KURDZIEL, Matthieu LEE, Gilles MALANDAIN, Gilles MARMASSE, Sophie MAZARS, Eric PALAZZO, Cécile VOYER.

**Membres élus excusés** : Perceval ABRIOUX, Sébastien AUBINEAU, Mathilde CARRIVE, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Anne JOLLET, Marie LABROUSSE, Jean-Marie LECOINTRE, Benoît LEROUX, Véronique MEYER, Bill MCKELLAR, Catherine POILBLANC, Pauline QUEMART

**Absents ayant donné procuration** : Perceval ABRIOUX à Jonathan BRISSON, Sébastien AUBINEAU à Sophie MAZARS, Mathilde CARRIVE à Gilles MALANDAIN, Alain DUCOUSSO-LACAZE à Gilles MARMASSE, Anne JOLLET à Emilie KURDZIEL, Marie LABROUSSE à Chloé FORTANNIER, Benoît LEROUX à Gilles MALANDAIN, Véronique MEYER à Nadine DIEUDONNE-GLAD ou à défaut à David CLARYS, Bill MCKELLAR à Chloé FORTANNIER, Pauline QUEMART à Cédric BOUQUET.

**Membres invités présents** : Claire BEAUSSE, Marlène BELLY, Catherine ESNARD, Patricia ETIEN, Charles GARCIA, Philippe GROSOS, Yvan HOCHET, Eric MARCEAU, Marie-Amélie MARTINIE, Adeline MIRANDA, Gilles MOREAU, Claire PORTAL, Jessica ROBERT, Emmanuelle VAREILLE, Fabrice VIGIER, Alexandre VINCENT.

**Membres invités excusés** : Guillaume BOURGEOIS, Christian PAPINOT, Dominique ROYOUX, Nicolas VIBERT, Christophe VUILLEMIN.

### 1. Approbation du procès-verbal du 24 mai 2018

Le procès-verbal du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Point BIATSS

- Groupe de travail « accueil étudiant SHA » : L'assesseur BIATSS remercie tous les collègues qui se sont inscrits pour accueillir les étudiants du 10 au 24 juillet 2018 sur le campus au bâtiment A4. Une réunion d'information sera proposée début juillet pour préciser les missions.

Il est précisé également que des salles seront mobilisées sur le campus pour les inscriptions en juillet et en septembre. Les dates d'inscription ayant changé cette année, l'UFR a donc fait le choix de centraliser les inscriptions sur un seul et même site pour être plus efficace et dans une nécessité d'optimiser les lieux et les moyens humains.

Les départements de Psychologie et de Géographie soulignent le fait que cette organisation en mobilisant deux salles du bâtiment A4 les handicape pour les premières semaines de la rentrée. Le département de Psychologie souhaite informer le conseil que la rentrée de leur formation sera peut-être différée.

- Salle de repos des BIATSS : des devis ont été demandés et seront soumis aux collègues BIATSS pour avis.
- 
- Commission numérique : La prochaine commission numérique se réunira le mercredi 4 juillet de 9h00 à 11h00 en salle des Actes à l'Hôtel Fumé. Il est rappelé que la commission est ouverte à toutes et tous : enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS et aussi élus étudiants au conseil.  
La commission travaille actuellement sur l'enquête pour les usagers, enquête qui sera lancée début ou mi-septembre. Les objectifs de cette enquête sont de :
  - Mieux connaître les usagers, les lieux l'utilisation, les supports numériques et les applications utilisées
  - Répertorier les compétences et proposer des formations
  - Accessibilité au postes informatiques / réseaux ...
  - Le matériel et son ergonomie
  - Les sources d'informations (sites web/newsletters, réseaux sociaux...)

## 3. Point mobilité BIATSS

### ▪ Mobilités des collègues BIATSS :

#### Départs connus :

- **Laure Tessier** - service relations internationales (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Brahim Bessaha** - service logistique campus (4 juin 2018)
- **Danièle Loc'h** - responsable informatique et audiovisuel (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Marie-Françoise Crété** - CERCA (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Catherine Poilblanc** - service RH (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Catherine Mâle** - InserCom et CESC (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Jean Tillet** - service logistique campus (1<sup>er</sup> septembre 2018)

#### Arrivées connues à ce jour :

- **Isabelle Abkari** - service relations internationales (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Frédéric Moulin** - service logistique campus (juin 2018), remplacement de Brahim Bessaha jusqu'en juillet
- **Fabienne Coeuret** - service logistique campus (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **François Lumineau** - responsable informatique et audiovisuel (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Fabrice Debost** - service logistique centre-ville (1<sup>er</sup> septembre 2018)
- **Francis Parent** (CNRS) - CESC (2 juillet 2018)

Catherine Poilblanc quittera l'UFR au 1<sup>er</sup> septembre 2018. En tant qu'élue BIATSS, elle remercie l'ensemble du conseil. Elle salue plus particulièrement tous les enseignants avec lesquels elle a été amenée à travailler et avec lesquels elle a eu plaisir à le faire. Elle remercie également tous les collègues BIATSS qui l'ont soutenue pendant toutes ces années.

Au nom de l'UFR SHA et par l'intermédiaire de son Conseil, le Doyen remercie l'ensemble des collègues quittant la composante.

Equipement des salles informatiques et installation de matériel → quelle est la force de travail pour le faire ? jusqu'à la fermeture de l'UFR le 25 juillet, seul Adbdelghani Bayaoui est en mesure de le faire, aidé dans la mesure du possible de Didier Robert sachant qu'il est déjà fortement mobilisé notamment pour les inscriptions administratives.

## 4. Point Etudiants

- Par rapport à la mise en place des portails à partir de la rentrée 2018 dans les différentes formations, comment cela va se passer pour la validation des UE ?  
Le 25 juin dernier, les équipes pédagogiques se devaient de transmettre à la responsable de la scolarité, les mesures transitoires pour essayer d'être le plus juste possible dans la validation des UE.  
Il est conseillé de s'adresser aux responsables de départements.

- Mise en place de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus) : ce dispositif est destiné à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

A partir de la rentrée 2018-2019, tous les étudiants en formation initiale devront s'acquitter de la CVEC préalablement à l'inscription administrative. Elle n'est due qu'une fois en cas de pluri-inscription. La CVEC doit être payée sur le site web du CNOUS, à partir du 1<sup>er</sup> juillet :  
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiant.e.s boursiers, les étudiants réfugié.e.s bénéficiant de la protection subsidiaire, les demandeurs et demandeuses d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire sont exonérés de la CVEC mais doivent obligatoirement faire la démarche pour obtenir le numéro CVEC.

## 5. Point sur les TD de recherche documentaire à la rentrée

En guise d'introduction et au nom de la BU Michel Foucault et de Myriam Marcil, la directrice du Service Commun de la Documentation (SCD), Yvan Hochet remercie le Doyen et son équipe pour la qualité des relations professionnelles qui a permis un travail fructueux tout au long de cette année.

- **Rappels institutionnels :**
  - Cadrage UP : référentiel de compétences
  - UE6 – Recherche documentaire : 18h entre S1 et S3
  - Responsabilité du département : volume horaire, évaluation.
  - L'équipe du SCD intervient à la demande (coordination : Hélène Hubert : [helene.hubert@univ-poitiers.fr](mailto:helene.hubert@univ-poitiers.fr))

- **Rappels pédagogiques :**

- Pas un « cours de documentation »
- Adaptation maximale aux besoins spécifiques de chaque département :
  - contenus
  - modalités pédagogiques
  - évaluation(s)
- Mieux penser la progressivité des apprentissages
- Donner du sens à ces compétences pour l'étudiant

- **Discussions en cours :**

- Avec chaque département
- S1 axé sur la maîtrise des ressources simples (BU, manuels, Google, catalogue SCD...)
- S2 axé sur la découverte des ressources complémentaires (imprimées, numériques) et sur la citation
- S3 axé sur la production d'une bibliographie
- Variété des volumes horaires, des contenus et des modalités

- **Points de vigilance :**

- Le positionnement dans la semaine (créneaux validés : mercredi matin, jeudi soir, vendredi matin)
- Risque de non disponibilité de l'équipe BUMF
- Risque d'embouteillage dans la BU même
- Problème de disponibilité des salles informatiques

- **Ce qu'il reste à faire par département :**

- Indiquer le niveau attendu par compétence et par semestre
- Identifier les coordinateurs de l'UE par département
- Déterminer les contenus et modalités par séance

## 6. Recherche

- **Point sur l'Enveloppe Recherche Mutualisée (ERM) :** dispositif mis en place depuis 2 ans pour contribuer au financement des soutenances de thèses et HDR. Ce point a été traité au cours du Conseil Scientifique du 21 juin 2018. Une enquête a été menée par l'UFR pour recenser les prévisions de soutenances jusqu'à la fin de l'année. Des critères très assouplis pour permettre une utilisation collective de l'ERM ont été proposés et mis au vote. Ces assouplissements permettent à 7 laboratoires de bénéficier de ce dispositif, les 2 autres pourront profiter du reliquat après ventilation.
- **Décharge Jeunes Maîtres de Conférence :** l'appel a été diffusé extrêmement tard ce qui pourrait confirmer que ce dispositif est en fin de vie. L'objectif de cette décharge est de favoriser le développement de projets de recherche, la publication et la valorisation des résultats de la recherche. Le principe est une décharge de 64h eq. TD, sans aucune formation, financée pour 1/3 par le laboratoire et 2/3 par l'université. Pour être éligibles, les MCU doivent être titulaires au début de la décharge, être âgé(e)s de moins de 40 ans et avoir moins de 6 ans d'exercice (sauf arrêts maladie, maternité, etc.). Les critères fixés par l'Université de Poitiers (UP) sont la pertinence du projet scientifique et la pertinence des objectifs de production scientifique (publications, brevets, productions...) et de valorisation. Cette année, 4 dossiers ont été reçus et expertisés. Les membres du Conseil Scientifique ont confirmé qu'il s'agissait de 4 excellents dossiers méritant tous cette décharge.

- **Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques (CRCT)** : l'objectif des CRCT est d'attribuer du temps pour mener à bien un projet de recherche et/ou une conversion thématique. Le principe est d'accorder une durée maximale de 12 mois sans enseignement (avec fractionnement possible par période de 6 mois). Pour être éligible, il faut avoir au moins 3 années d'exercice. Une demande au CNU peut avoir été faite en amont, sans qu'elle soit obligatoire. Selon l'appel de l'UP, les critères de sélection portent sur la qualité du projet scientifique, l'insertion dans un laboratoire reconnu de l'établissement, et l'organisation proposée du congé, avec calendrier précis de la période envisagée. Cette année, 3 dossiers ont été reçus, expertisés et classés.

## 7. Dispositif d'attribution des heures dites « Plan Licence »

Exemple d'attribution sur la base brute du nombre d'étudiants en L1, sans pondération et sans autres critères :

Département	Attributions 2ème semestre année civile 2017 (en heures)			Effectifs L1 1er semestre universitaire 2016-2017	Répartition des L1 2017-18 en pourcentage	Effectifs L1 1er semestre universitaire 2017-2018	Répartition des L1 2017-18 en pourcentage	Attributions 2ème semestre civile 2018 accueil + péda réparties selon le nombre de L1
	Accueil	Soutien pédagogique	Total					
Géographie		60	60	43	2,97%	72	4,23%	43
Histoire		50	50	159	10,97%	184	10,80%	110
Histoire de l'Art		20	20	95	6,56%	119	6,98%	71
Musicologie	60	20	80	72	4,97%	81	4,75%	48
Philosophie		50	50	35	2,42%	32	1,88%	19
Psychologie	220	200	420	849	58,59%	958	56,22%	571
Sociologie		335	335	196	13,53%	258	15,14%	154
<b>Total en heures</b>	<b>280</b>	<b>735</b>	<b>1015</b>	<b>1 449</b>	<b>100,00%</b>	<b>1704</b>	<b>100,00%</b>	<b>1015</b>

Comme chaque année, l'UFR lance une campagne d'attribution des heures dites « Plan Licence » pour les contrats étudiants se rapportant aux tutorats et à l'accueil pour un total d'un peu plus de 1000 heures (hors heures handicap et tutorat informatique).

Jusqu'à présent, l'UFR avait une méthode essentiellement basée sur l'historique se reposant sur les besoins de chaque département. L'UFR souhaiterait faire une nouvelle proposition qui permettrait de réaliser la campagne en 2 phases (à chaque semestre) :

- Une phase d'attribution au prorata (pondéré ou non) du nombre d'étudiants en L1 de chaque département.
- Une seconde phase sur demande avec les heures attribuées en 1<sup>ère</sup> phase et que des départements auraient choisis de ne pas utiliser.
- 

Le tableau donne une idée des changements avec une simulation sans pondération et avec le seul critère du nombre d'étudiants en L1.

Après échange avec les membres du conseil, il est convenu de sursoir cette proposition et de démarrer dès aujourd'hui une réflexion sur les données objectives et les critères complémentaires au nombre de L1 à prendre en compte : taux de boursier, dossiers campus France, etc.

## 8. Soutenabilité de la Nouvelle Offre de Formation

Rappel de l'historique : le dialogue de gestion du 5 juin 2018 a été très tardif et centré essentiellement sur la soutenabilité de la Nouvelle Offre de Formation (NOF). Au cours de cet échange, la vice-présidente à la formation a affirmé que l'offre de formation de notre composante était celle qui correspondait le mieux au cadrage de l'Université de Poitiers (UP).

Il est également rappelé que notre UFR n'était pas en mesure de connaître le coût de la NOF avant que l'ensemble des données ne soient saisies dans Amétys. Les éléments chiffrés n'ont donc été communiqués que récemment notamment la « cible » à atteindre par chaque composante calculée sur la base de données nationales. Pour l'UFR SHA, elle est de 43 000 heures d'enseignement pour près de 4 600 étudiant.e.s en inscription principale.

Le 5 juin dernier, le volume de la NOF de l'UFR SHA était mesuré à 56 000 heures (Licence + Master). Il a donc été demandé au département de psychologie et au département de géographie de réduire les coûts engendrant également de nombreux aller-retour avec Cécile Voyer et Fabrice Vigier notamment. Le Doyen en profite pour remercier les deux départements concernés ainsi que l'assesseure et l'assesseur adjoint à la formation pour leur travail.

Après demande et réception du tableau comparatif entre les composantes, l'équipe de direction a pu constater que l'enveloppe d'heures de notre UFR a peu bougé entre 2012 et 2017 alors que nous avons eu une hausse significative de nos effectifs. Il est donc important de remettre à plat les dotations attribuées aux composantes, notre UFR étant très en-dessous en terme de rapport H/E.

Le vendredi 22 juin avait lieu la conférence des doyens au cours de laquelle a été fait un exposé « composante par composante ». Deux composantes ont été pointées et désignées comme les « mauvais élèves » dont l'UFR SHA. Pour la Présidence, nous sommes à 54 000 heures donc encore bien au-dessus de notre l'enveloppe.

Le doyen interpelle le conseil et insiste sur le fait que les nouvelles demandes de la Présidence à ce stade du calendrier ne sont pas réalisables, même si la discussion sur la feuille de route doit rester ouverte comme le doyen s'y est engagé auprès de la Présidence.

Après concertation, les membres du conseil prennent donc position et rédigent en séance le texte ci-dessous :

Le conseil de l'UFR SHA réuni le 27 juin au matin, considère dans son unanimité que :

- Les objectifs de diminution du coût de nos formations et donc des heures d'enseignement ne sont pas justifiés dans la mesure où les cadrages nationaux et de l'université ont été scrupuleusement respectés et ont fait l'objet d'un retour très favorable tout au long de l'élaboration des maquettes. De surcroît nous ne disposons pas des outils nécessaires pour le calcul de « l'enveloppe cible » (Amétys).
- L'assertion selon laquelle le taux d'encadrement dans l'UFR SHA serait trop élevé est totalement infondée au regard de la détérioration objective de nos conditions de travail.
- Le calendrier imposé par la présidence exigeant une refonte de la NOF seulement au mois de juin est intenable. Le recrutement des étudiant.e.s a été effectué, les services élaborés, les emplois du temps constitués, il est trop tard pour les remettre en question.

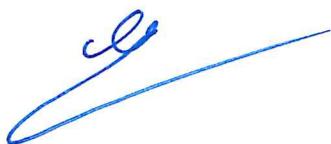
Les élu.e.s du conseil d'UFR regrettent et déplorent les différences de considération et de traitement entre les différentes composantes de l'Université de Poitiers. Ils/elles demandent la prise en compte des spécificités propres à une UFR composée de 8 départements et 9 laboratoires et l'importance de conserver la diversité des formations.

Le texte est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

## 9. Questions diverses

Le Doyen, Eric Palazzo, quittant ses fonctions à la fin cette année universitaire, tient à remercier pour leur travail tous les membres du conseil : les Collèges des élus A et B, le Collège BIATSS, le Collège des étudiants et le Collège des personnalités extérieures, les responsables de départements, les directeurs de laboratoires, tous les responsables de service et tout particulièrement le responsable des services administratifs de l'UFR, Eric Marceau. Il remercie également le responsable de la Bibliothèque Michel Foucault, Yvan Hochet, et la directrice du Service Commun de la Documentation, Myriam Marcil. Enfin, il exprime ses remerciements à toute l'équipe de direction, les assesseurs en poste, Cécile Voyer, Catherine Esnard, Sophie Mazars, David Clarys, Fabrice Vigier, Alexandre Vincent, Alexis Avdeeff et les anciens assesseurs dont Chantal Vallet, Océane Feutrier et Camille Hochedez ainsi que Céline Capillon et Patricia Etien.

**Le responsable des services**

A blue ink signature consisting of a stylized 'E' followed by a long horizontal stroke.

**Eric MARCEAU**

**Le Directeur**

A blue ink signature consisting of several vertical, slightly wavy strokes.

**Eric PALAZZO**

**La secrétaire de séance**

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke with a circular flourish in the middle.

**Céline CAPILLON**